

Version 01 : Février 2025



Syllabus Licence

Semestre ?

Spécialité : Licence-pro Techno-pédagogie

Présentation du Cours

1. Description du cours

- Code et Intitulé de l'UE : **DNU2105-1 - Droit du Numérique**
- Auteur : Dr. Laciné DIOMANDE
- Mail : lacine.diomande@uvci.edu.ci
- Téléphone : 07-12-76-02-22
- Démarche pédagogique :
- Nombre de crédits équivalent dans la formation initiale : **3 ECTS**
- Durée d'activité Enseignant : **21h**

- **Temps personnel de l'Étudiant : 39 h**
- **Principal public cible :** Étudiants en Licence Pro, ISN-2DA, UVCI

Contexte et motivation du cours

Le développement des technologies de l'information et de la communication a changé notre monde et engendré de nouvelles problématiques sociales. En effet, le numérique marque une rupture technologique qui, bien que souvent rapprochée des précédentes révolutions industrielles, opère un bouleversement beaucoup plus profond de notre monde. Il agit sur l'organisation économique et sociale dans toutes ses facettes. Un tel changement social, on s'en doute bien, n'est pas sans encadrement juridique. Faut-il le répéter, l'internet ou le numérique n'est pas un monde sans droit. C'est à cet égard qu'un cours de droit du numérique est institué et dispensé à l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire à effet de connaître l'encadrement juridique des utilisations des technologies de l'information et de la communication. Que l'on songe notamment aux règles de protection de la vie privée en ligne, aux règles régissant les activités économiques en ligne, à la répression des infractions commises sur ou par l'entremise des TICS, à la régulation des activités numériques, etc. Le présent cours de droit du numérique initie donc les étudiants cibles aux notions et principes directeurs encadrant l'environnement numérique dans ces diverses facettes. Il se propose notamment de présenter l'essentiel du droit du numérique en partant des généralités sur ce droit et de l'appréhension de ses sources pour déboucher sur le droit spécial des données à caractère personnel, de la cybercriminalité ainsi que celui des transactions électroniques, etc.

Prérequis

Pour suivre aisément ce cours et tirer le meilleur profit, les apprenants doivent :

- Avoir au minimum le niveau terminal ;
- Être familier aux technologies de l'informations et de la communication ;
- Avoir suivi un cours d'introduction ou d'initiation au droit.

Renseignements technologiques

Ce cours nécessite :

- un équipement informatique (Ordinateur, tablettes, smartphones, etc) ;
- une connexion internet ;

Objectif général du cours

A la fin de ce cours de droit du numérique destiné aux étudiants de Licence Professionnelle en Technopédagogie, les apprenants devront être en mesure de connaître le cadre juridique de l'environnement numérique et des utilisations des technologies de l'information et de la communication.

Objectifs spécifiques

Pour l'atteinte de notre objectif général, la tâche consistera à emmener les apprenants à :

- a – connaître les généralités sur le droit du numérique ;
- b – identifier les sources du droit du numérique en Côte d'Ivoire ;
- c – comprendre les règles de protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire ;
- d – connaitre les règles régissant la cybercriminalité en Côte d'Ivoire ;
- e – comprendre les règles régissant les contrats électroniques ;
- f - connaître les règles de protection des logiciels ;
- g - comprendre les règles de protection des noms de domaines ;

Compétences opérationnelles visées

Les compétences opérationnelles suivantes sont attendues des participants après la formation.

- Définir le droit du numérique ;
- Caractériser le droit du numérique ;
- Connaitre les sources nationales (législatives et réglementaires) ;
- Connaitre les sources supranationales (communautaires et conventionnelles) ;
- Déterminer les Données à Caractère Personnel (DCP) à protéger ;
- Caractériser un traitement de données à caractère personnel (DCP) ;
- Distinguer les DCP avec d'autres types de données ;
- Connaitre les formalités ou mécanismes de protection des DCP ;
- Identifier les principes directeurs de protection des DCP ;
- Connaitre les infractions spécifiques en matière de cybercriminalité ;
- Comprendre l'adaptation des infractions classiques aux TIC ;
- Identifier les sanctions complémentaires en matière d'infractions numériques.
- Comprendre la conclusion des contrats électroniques ;
- Connaitre les règles d'exécution des contrats électroniques ;
- Connaitre les règles de protection de logiciel par le droit d'auteur ;
- Connaitre les règles de protection de logiciel par le droit des brevets ;
- Connaitre les organismes d'attribution des noms de domaines ;
- Identifier les règles d'attribution des noms de domaines en Côte d'Ivoire ;
- Comprendre le contentieux de l'attribution des noms de domaines ;

Modèle pédagogique

La formation se déroule en mode 100% distanciel et sera organisée en trois phases :

Phase 1- brainstorming et prise de contact : les apprenants et l'enseignant se rencontrent en ligne pour échanger sur leurs attentes. Si possible, un formulaire de collecte des besoins particuliers peut être mis à leur disposition. L'idée est de s'assurer que les apprenants aient tous les prérequis exigés et que ceux qui ne les aient pas soient suffisamment motivés et engagés pour suivre de bout en bout la formation.

Chaque apprenant aura un temps de parole pour présenter son domaine d'expertise en plénière devant l'enseignant et les autres apprenants pour avis et amélioration le cas échéant. Cette activité durera 1 séance (en fonction du nombre d'apprenant).

Phase 2 – Formation : c'est la formation proprement dite. Les apprenants auront accès aux ressources sur la plateforme. Ils réaliseront des travaux dirigés/pratiques en lien avec leur projet en se basant sur des cours e-learning, des lectures et des vidéos qui seront mis à leur disposition par l'enseignant. Les travaux sont réalisés soit individuellement soit collectivement et seront évalués par objectif et de façon hebdomadaire. L'assiduité des apprenants est exigée durant cette phase. A cet effet, la participation aux forums et aux activités collaboratives est notée et constitue 5 % de la note finale. Les travaux rendus sont évalués par l'enseignant et leurs pairs à la fin de chaque leçon ou objectif. Un **score d'au moins 70% par évaluation doit être obtenu** pour s'assurer qu'un objectif est atteint. Cette phase durera au plus quatre (04) semaines pour les apprenants motivés, soit une semaine par objectif d'apprentissage.

Phase 3 – évaluation : c'est la phase des devoirs et examens session 1 et session 2

Le contenu du Cours

Ce cours est structuré en 7 leçons :

1. Encadrement

L'encadrement est fait par l'enseignant. Pour la mise en œuvre de chaque leçon, nous aurons à utiliser :

- les plateformes du forum pour les séances asynchrones,
- les salles de visioconférences ou les plateformes comme zoom ou google meet pour les séances synchrones ;

2. Plan du cours

Séance de présentation du contenu de la formation et prise de contact

Objectif : Prise de contact + présentation du contenu de la formation

Résultat attendu : évaluation des prérequis et de la bonne compréhension des attentes des apprenants et du formateur

Durée :

Leçon 1 : Les généralités sur le droit du numérique

A la fin de cette leçon, l'apprenant sera capable de :

- Définir le droit du numérique
- Caractériser le droit du numérique

Activités d'enseignements : Support de cours et vidéo récapitulatif du cours

Activités d'Apprentissage : Exercices QCM

Durée :

Leçon 2 : Les sources du droit du numérique

A la fin de cette leçon, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les sources nationales ;
- Connaitre les sources supranationales

Activités d'enseignements : Support de cours et vidéo récapitulatif du cours

Activités d'Apprentissage : Exercices QCM

Durée :

Leçon 3 : La protection des données à caractère personnel (PDCP)

A la fin de cette leçon, l'apprenant sera capable de :

- Déterminer les Données à Caractère Personnel (DCP) à protéger ;
- Caractériser un traitement de données à caractère personnel (DCP) ;
- Distinguer les DCP avec d'autres types de données ;
- Connaitre les formalités ou mécanismes de protection des DCP ;
- Identifier les principes directeurs de protection des DCP ;

Activités d'enseignements : Support de cours et vidéo récapitulatif du cours

Activités d'Apprentissage : Exercices QCM

Durée :

Leçon 4 : La cybercriminalité en Côte d'Ivoire

A la fin de cette leçon, l'apprenant sera capable de :

- Connaitre les infractions spécifiques aux TIC ;
- Comprendre l'adaptation des infractions classiques aux TIC ;
- Identifier les sanctions complémentaires en matière d'infractions numériques ;

Activités d'enseignements : Support de cours et vidéo récapitulatif du cours

Activités d'Apprentissage : Exercices QCM

Durée :

Leçon 5 : Les contrats électroniques

A la fin de cette leçon, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre la conclusion des contrats électroniques ;
- Connaitre les règles d'exécution des contrats électroniques ;

Activités d'enseignements : Support de cours et vidéo récapitulatif du cours

Activités d'Apprentissage : Exercices QCM

Durée :

Leçon 6 : La protection juridique du logiciel

A la fin de cette leçon, l'apprenant sera capable de :

- Connaitre les règles de protection de logiciel par le droit d'auteur ;
- Connaitre les règles de protection de logiciel par le droit des brevets ;

Activités d'enseignements : Support de cours et vidéo récapitulatif du cours

Activités d'Apprentissage : Exercices QCM

Durée :

Leçon 7 : La protection juridique des noms de domaines

A la fin de cette leçon, l'apprenant sera capable de :

- Connaitre les organismes d'attribution des noms de domaines ;
- Identifier les règles d'attribution des noms de domaines en Côte d'Ivoire ;
- Comprendre le contentieux de l'attribution des noms de domaines

Activités d'enseignements : Support de cours et vidéo récapitulatif du cours

Activités d'Apprentissage : Exercices QCM

Durée :

3. Activité à réaliser :

Par l'apprenant :

- 1- Se présenter dans le forum en indiquant : **nom, prénom**, motivations pour suivre la formation
- 2- Il devra préciser ses attentes à la fin du cours au regard des compétences opérationnelles énumérées.
- 3- Prendre connaissance des consignes d'apprentissage et les respecter ;
- 4- Prendre connaissance du syllabus
- 5- Télécharger obligatoirement et consulter les contenus sur la plateforme ;
- 6- Déposer obligatoirement les devoirs de maison et examen dans les délais (une évaluation non faite se verra attribuer la note de 00/20) ;
- 7- Participer activement au forum dédié à la leçon pour poser des questions sur la leçon ou réponse aux questions posées par vos pairs sur des questions spécifiques ;
- 8- Participer aux activités de visioconférence pour poser des questions ou échanger avec l'enseignant sur des questions spécifiques
- 9- Répondre aux exercices d'autoévaluation dans le module ;
- 10- Réaliser l'exercice de réflexion ;
- 11- S'impliquer dans les travaux ;
- 12- Faire des recherches avec les mots clés des objectifs avant chaque leçon ;
- 13- Consulter la relecture de chaque devoir de maison disponible après la fermeture.

Par l'enseignant :

1. Il présente les objectifs et l'intérêt du cours
2. Il est l'animateur du forum
3. Il initie des discussions sur le forum à travers des exercices
4. Il fait des exercices (QCU, QCM, Exercices à trous) d'application
5. Il programme les sessions de visioconférence
6. Il fait une analyse globale des réponses et attente des apprenants
7. Il présente et explique le contenu et le déroulement de la formation.

8. Il met à la disposition des apprenants un canevas de présentation des devoirs et de projets.
9. Il rappelle les dates de devoirs et d'examen
10. Il crée les devoirs et les examens pour évaluer les compétences des apprenants.
11. Il fait le rapport des activités réalisés par les étudiants

Par le tuteur :

1. Il s'assure que les étudiants se connectent aux forums
2. Il s'assure que les étudiants ont accès aux ressources d'enseignement et d'apprentissage
3. Il doit rappeler les dates de devoirs
4. Il guide les étudiants dans l'exécution des activités d'apprentissage
5. Il analyse les rapports concernant les étudiants pour faire un suivi pédagogique
6. Il analyse des statistiques de progression
7. Il fait les points réguliers avec rappel des attentes et retours sur les évaluations
8. Il donne des conseils sur l'organisation pour gérer les temps en distanciel
9. Il écoute sur les difficultés rencontrées et les soumet à l'enseignant

PROGRAMME D'EXECUTION DU COURS

Tous les enseignements et activités de ce cours seront programmés conformément au calendrier pédagogique.

EVALUATION FORMATIVE

L'évaluation repose sur des devoirs et les examens.

Les devoirs sont programmés par l'enseignant selon l'état d'avancement du cours.

Les examens sont programmés par l'enseignant à la fin du cours concernant la première session.

La seconde session est programmée par la pédagogie conformément au calendrier pédagogique.

MODALITE D'ADMISSION

Selon le scénario considéré, **seront déclarés admis tous les étudiants ayant une moyenne supérieure ou égale à 10/20.**

LES RESSOURCES WEBOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 - Les bases du droit du numérique <https://youtube.com/shorts/4ql9Hlunndc?feature=shared>;
- 2 – Un cours de droit et environnement numérique à l'Université Numérique Cheick Hamidou Kane (Sénégal) : <https://www.youtube.com/live/Md4JFOix1-0?feature=shared>;
- 3 – Une vidéo sur le droit du numérique : <https://youtu.be/tCjjZN7cRjU?feature=shared> ;
- 4 – Une vidéo sur la protection des données à caractère personnel :
<https://www.youtube.com/watch?v=NGNuEHZnuas> ;

5 – vidéo sur la cybercriminalité : <https://www.youtube.com/watch?v=r0JDRbAtCuU> ;
https://www.youtube.com/watch?v=9urV9PZF_kI ;
<https://www.youtube.com/watch?v=BuYy35Lmzhs> ;

6 - une vidéo sur la protection juridique du logiciel :
<https://www.youtube.com/watch?v=qMUxDZ5ScKw> ;
https://www.youtube.com/watch?v=MnVLfW_ydeg ;

7 – vidéo sur la protection juridique des noms de domaine :
<https://www.youtube.com/watch?v=OZaHcWExVvA> ;